

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	EL HMOUID
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	017T0103 <i>El Hmouid</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AYTRE AUTOBILAN DAVIET 21 Chemin de Ronflac 17440 - AYTRE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S017Z126
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	08/09/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 08/09/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
 NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : EL HMOUID



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DX577RJ Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 27/11/2015 N° PV : 25035061

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25034625	02/03/2025	RAS
25034598	01/07/2025	RAS
25034677	10/07/2025	RAS
25034686	16/07/2025	RAS
25034739	23/07/2025	RAS
25034835	05/08/2025	RAS
25034865	08/08/2025	RAS
25034928	18/08/2025	RAS
25034980	25/08/2025	RAS
25034702	18/09/2025	RAS



Contrôleur : EL HMOUID

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME



Contrôleur : EL HMOUID

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	<p>2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 6.1.3. Réservoir et conduites de carburant : Joint de bouchon de réservoir à contrôler.</p>	NON CONFORMITÉ
Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME	
<p>2.3.7.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 7.1.1. Sûreté du montage des ceintures de sécurité et de leurs ancrages : contrôle réglage de hauteur.</p>	NON CONFORMITÉ	
Fonction 8 - Nuisances	CONFORME	



Contrôleur : EL HMOUID

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.